



Togo/ Covid-19 : Le Conseil scientifique lance un appel à l'endroit de la population

Le Conseil scientifique constitué dans le cadre de la riposte à la Covid-19 au Togo était jeudi face à la presse à Lomé. Objectif, lancer un appel pour une remobilisation des populations autour des mesures barrières contre la propagation du virus.

Face aux professionnels des médias, le Président du Conseil a dressé la situation épidémiologique de la Covid-19 au Togo, de même que les raisons de la flambée des cas en ce début d'année avant d'appeler la population à ne pas relâcher surtout dans le respect des gestes barrières.

« La situation est alarmante et inquiétante avec plus de 1200 cas depuis le début de l'année 2021 soit une augmentation de 85 % par rapport à décembre 2020 », a indiqué Pr Didier Ekouévi qui avait à ses côtés, le ministre de l'enseignement supérieur Pr Majesté Ihou Watéba, infectiologue et également membre du Comité.

« Le respect des mesures barrières doit être renforcé, avec la circulation des nouveaux variants. Personne n'est protégé y compris ceux qui ont déjà fait la maladie. Ces derniers doivent aussi continuer le respect de ces mesures. Même les populations vaccinées doivent continuer à appliquer les

mesures barrières », a-t-il insisté.

Selon lui, la hausse de cas de contamination s'explique justement par le relâchement dans le respect des mesures barrières avec les fêtes de fin d'années, les funérailles et les voyageurs avec le retour massif des Togolais résident à l'étranger.

Il faut souligner que depuis janvier 2021, la situation de la Covid-19 est préoccupante dans 3 régions du Togo avec 650 cas en 3 semaines notamment dans le Grand Lomé. Dans la région des savanes, il a été enregistré depuis le 1er janvier 266 cas contre 136 cas entre Mars et décembre 2020.

A ce jour, le Togo est à 4.870 cas confirmés de Covid-19 dont 702 cas actifs, 4.092 personnes guéries et 76 décès.

David S.



Togo : Dr Victor AGBEGNENOU présente « RETICE », une innovation pour réduire la fracture numérique dans le

domaine de l'enseignement

La solution « RETICE », une innovation pour réduire la fracture numérique dans le domaine de l'enseignement a été présentée mardi soir à Lomé par son inventeur, le Togolais de la diaspora Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU.

Scientifique concepteur-inventeur, théoricien et praticien transversal des sciences, Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU était en effet l'invité du 15^e numéro du Club Diplomatique de Lomé (CDL) tenu en présence du Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Prof. Robert DUSSEY qui avait à ses côtés, son collègue des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Prof. Dodzi KOKOROKO.

Dans la présentation de son invention décrit comme un « cartable numérique », l'orateur a indiqué qu'il s'agit d'un système connecté intégrant un serveur local et des terminaux numériques qui apportent une véritable révolution dans le domaine de l'enseignement dans la mesure où il permet, entre autres, aux acteurs du système éducatif, de disposer d'un réseau numérique local permettant de communiquer et de partager des données sans recourir à l'internet.

« Ainsi, pour les universités du Togo, le RETICE apparait comme une solution aux effectifs de plus en plus importants des étudiants dans la mesure où il permettra à l'enseignant de dispenser des cours à des étudiants qui sont à domicile », a précisé Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU qui avait été déjà lauréat du Prix des réussites Diaspora, une initiative du Ministère des affaires étrangères qui célèbre l'excellence togolaise à travers le monde.

Le Ministre Robert DUSSEY et Dodzi KOKOROKO ont tous salué le génie de ce Togolais dont l'invention contribuera selon eux à réduire la fracture numérique dans le domaine de

l'enseignement.

Cette technologie suscite également de grands intérêts notamment en cette période de crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19) et où l'enseignement à distance devient plus qu'une nécessité.

Il faut souligner que le RETICE est déjà en cours d'implémentation à l'Institut Supérieur d'Administration et de Gestion (ESAG-NDE) et sera opérationnel dans quelques semaines.

David Soklou



Togo/ Covid-19 : Bouclage et couvre-feu dans le périmètre du « Grand Tône »

Le gouvernement togolais décide de renforcer les mesures restrictives dans le périmètre du Grand Tône au regard de l'augmentation du nombre de cas positifs de Coronavirus (Covid-19) ces dernières semaines particulièrement dans cette région du pays.

Ces cas positifs concernent essentiellement des contacts et des suspects, issus d'une transmission communautaire, selon le

gouvernement qui a ainsi décidé à compter de ce 17 janvier de l'instauration d'un couvre-feu de 20 heures à 05 heures et du bouclage du périmètre du « Grand Tone » comprenant les préfectures de Tone, de Cinkassé, de Tandjoare, de Kpendjal et de Kpendjal Ouest.

Dans un communiqué, le gouvernement souligne cependant que la circulation des biens et des marchandises est autorisée, et n'est donc pas affectée par le bouclage. La circulation entre les préfectures de la zone bouclée n'est pas aussi interdite durant la période de bouclage en dehors des heures de couvre-feu.

Le Gouvernement a saisi l'occasion pour appeler encore une fois la population au respect de ces dispositions et des autres mesures barrières visant à limiter la propagation de la pandémie à la Covid-19 au Togo qui compte à la date de ce 16 janvier, 4.272 cas confirmés de Covid-19 dont 436 cas actifs, 3.763 personnes guéries et 73 décès.

Il faut souligner que face à cette hausse des cas de Covid-19, divers autres dispositions ont été prises notamment l'augmentation du nombre de tests, l'activation des comités de veille, l'organisation de rencontres d'informations et d'échanges avec les leaders communautaires, et d'émissions radiophoniques, l'interdiction de regroupements notamment à l'occasion de funérailles et de mariages entre autres.

Cris DADA



Plus de 107 milliards déjà dépensés dans la gestion de la Covid-19 au Togo

A l'image des autres pays, le Togo vit depuis des mois une crise sanitaire sans précédent avec des impacts assez remarquables sur la vie socioéconomique. A ce jour, les dépenses totales effectuées par le pays dans la lutte contre la pandémie s'établissent à 107.566.238.507 F CFA, selon le ministère de l'Economie et des finances.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 continue de sévir et le Togo ne cesse de multiplier les efforts et initiatives afin de juguler le mal. Le pays compte à la date du 3 janvier 2021, au total 3702 cas confirmés de Coronavirus dont 160 cas actifs, 3474 personnes guéries et 68 décès.

Dans les formations sanitaires dédiés, la prise en charge des patients atteints du virus est jusqu'à présent assurée à 100 % par le gouvernement togolais qui a décidé de renforcer les mesures restrictives en ces périodes de fêtes de fin d'année afin d'éviter une éventuelle explosion de nouveaux cas en début 2021.

Les dépenses relatives aux différentes mesures engagées par le Gouvernement, se répartissent en dépenses liées aux mesures de riposte sanitaire pour 22.879.470.740 F CFA, des dépenses de résilience (ou dépenses sociales) pour 32.386.983.014 F CFA (les transferts monétaires NOVISSI, la prise en charge des tranches sociales des factures d'eau et d'électricité, ainsi que d'autres actions sociales), et les dépenses de relance économique qui s'établissent à 52.299.784.753 F CFA.

Le souhait du gouvernement et des autorités sanitaires est que les populations continuent d'observer le respect des mesures barrières afin de limiter la propagation du Coronavirus.

David S.



Covid-19 : Ne pas relâcher dans le respect des mesures barrières !

La riposte à la Covid-19 est plus que jamais un sujet de préoccupation. Pour parvenir à maîtriser la crise sanitaire actuelle liée à cette pandémie, il est fondamental de souligner la nécessité pour chaque acteur de jouer sa partition dans l'effort commun contre le mal. Au delà de l'engagement des autorités sanitaires, la population doit davantage prendre conscience de l'existence du virus et de ses effets négatifs, en maintenant le cap du strict respect des mesures barrières car les efforts consentis resteront vains sans la participation de tout le monde et la coopération des uns et des autres.

Il est en effet connu de tous qu'au rang des facteurs à l'origine de l'augmentation de cas confirmés de la maladie, figurent la baisse de la vigilance de la part de la population et le relâchement dans l'observation des mesures barrières.

A cela s'ajoutent notamment certaines manifestations de groupe clandestinement organisées dans des communautés ou entre amis, ce qui pourraient entraîner également des foyers épidémiques

et des risques de propagation accélérée du virus.

Il y a donc la nécessité que tous les acteurs jouent pleinement leur partition afin de briser la chaîne de propagation du virus. Les mesures restrictives imposées par le gouvernement notamment en ces moments de festivités de fin d'année s'inscrivent justement dans cette dynamique d'éviter une éventuelle flambée de cas de Covid-19 due à un relâchement des mesures barrières, et de parvenir le plus vite possible à enrayer la pandémie.

Il y va de l'intérêt de tout le monde que la vie socioéconomique reprenne son cours normal, au regard des impacts négatifs entraînés par la crise sanitaire.

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel ou solution hydro alcoolique, respecter la distanciation sociale d'au moins un mètre, éternuer dans le coude de son bras ou dans un mouchoir à usage unique, porter le masque et éviter de se serrer les mains doivent continuer par faire partie du quotidien de tout le monde.

Pour rappel, à la date du 30 décembre 2020, le Togo est à 3.611 cas confirmés de Covid-19 dont 159 cas actifs, 3.384 personnes guéries et 68 décès.

David S.



Instauration du couvre-feu : Le Togo opte pour le principe de précaution

Il vaut mieux prévenir que guérir, dit-on souvent. Éviter une éventuelle flambée de la pandémie de la Covid-19 en ces moments de fêtes de fin d'année, tel est le souci du gouvernement togolais qui a décidé de renforcer les mesures restrictives au rang desquelles le couvre-feu entre 22 heures et 05 heures du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

Aux grands maux les rands remèdes. Les populations sont obligées de vivre l'amère expérience des ces mesures édictées contre la propagation du virus, même si cela n'arrange pas forcément les affaires déjà fragilisées des commerçants et autres opérateurs économiques.

« Nous vivons une période particulière et pour ce faire, les fêtes seront également particulières », avait indiqué il y a quelques jours le Coordinateur national de la Gestion de la Riposte à la Covid-19, Médecin-Colonel Djibril Mohaman, relevant que certains pays occidentaux ont connu une seconde vague de contamination due à un relâchement des mesures barrières.

Au demeurant, « ne pas sortir des fêtes avec un grand nombre de patients de Coronavirus à gérer », c'est l'essentiel à comprendre des mesures du gouvernement.

Même s'il est difficile de savoir réellement quand et comment se fait la transmission du Coronavirus, il faut juste avoir conscience que l'objectif de ces mesures de couvre-feu et d'interdiction des grands rassemblements est de réduire un temps soit peu les contacts. Etant entendu que beaucoup de contacts non protégés sont liés à des événements festifs qui ont plutôt lieu le soir, des moments où l'on a d'ailleurs

tendance à faire moins attention, à se relâcher dans le respect des gestes barrière, avec ses amis ou en famille.

Il faut le souligner qu'au Togo, la prise en charge des patients atteints du Coronavirus est jusqu'à présent assurée à 100 % par le gouvernement.

A ce jour, les dépenses totales effectuées par le pays dans la lutte contre la pandémie s'établissent à plus de 107.566.238.507 F CFA selon le ministre de l'Economie et des finances.

Ces dépenses, inhérentes aux différentes mesures engagées par le Gouvernement, se répartissent en dépenses liées aux mesures de riposte sanitaire pour 22.879.470.740 F CFA, des dépenses de résilience (ou dépenses sociales) pour 32.386.983.014 F CFA (les transferts monétaires NOVISSI, la prise en charge des tranches sociales des factures d'eau et d'électricité, ainsi que d'autres actions sociales), et les dépenses de relance économique qui s'établissent à 52.299.784.753 F CFA.

Au-delà du confinement qu'impose le couvre-feu, il est important que les populations continuent d'observer le respect des mesures barrières contre le Coronavirus.

A la date du 25 décembre 2020, le Togo est à 3.546 cas confirmés de Coronavirus dont 253 cas actifs, 3.225 patients guéris et 68 décès.

David SOKLOU



Togo/ Covid-19 : De grandes mesures restrictives pour les festivités de fin d'année

Les festivités de fin d'année 2020 se dérouleront dans une ambiance peu ordinaire au Togo, et plus particulièrement dans l'agglomération de Lomé. De nouvelles mesures restrictives sont en effet annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la riposte à la Covid-19 dans le pays.

Au rang des mesures annoncées dans un communiqué publié ce vendredi 18 décembre après avis du Conseil scientifique et suite aux concertations avec les différents acteurs, l'instauration d'un couvre-feu dans la zone du Grand Lomé du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021 de 22 heures à 05 heures, de même que les 24,25 et 31 décembre 2020 et le 1er janvier 2021, de 23 heures à 05 heures.

Le couvre-feu est également valable pour le reste du territoire national, les 24, 25 et 31 décembre 2020, et le 1er janvier 2021 de 23 heures à 05 heures.

Par ailleurs, la consommation sur place dans tous les bars sur toute l'étendue du territoire national, y compris les bars traditionnels est aussi interdite du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021. Cette mesure vient s'ajouter aux dispositifs déjà en vigueur portant fermeture des night-clubs et les dancings.

Sont également interdits du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021, les rassemblements de plus de 15 personnes sur toute l'étendue du territoire national, les événements culturels et commerciaux (spectacles, campagnes publicitaires, etc.) et des célébrations (mariage, baptême, etc.), la célébration de culte sauf un jour par semaine (vendredi pour les musulmans et dimanche pour les chrétiens), les pèlerinages et les camps de prières.

Cependant, les célébrations de cultes sont autorisées les 24, 25 et 31 décembre 2020 et le 1er janvier 2021 dans le strict respect des mesures barrières et des horaires du couvre-feu.

« Pour la zone du Grand Lomé, les célébrations ne concernent que les lieux de cultes précédemment autorisés à ouvrir », précise le gouvernement qui rappelle la nécessité de continuer par respecter strictement les mesures barrières notamment le lavage des mains, le port de masque et la distanciation physique entre autres.

Ces dispositions font déjà grincer les dents au niveau de la population notamment de Lomé et de certains opérateurs à savoir les tenanciers de bars, restaurants, et autres centre de loisirs.

Au demeurant, les mesures annoncées sont diversement appréciées par les populations qui font l'amère expérience des restrictions afin de contenir la propagation du virus.

A la date du 18 décembre 2020, le Togo est à 3.350 cas confirmés de Coronavirus dont 351 cas actifs, 2.933 personnes guéries et 66 décès.

David Soklou



Kloto : Mme Yawa TSEGAN fait don de kits scolaires et de matériels de protection contre la Covid-19 aux établissements scolaires

Des élèves des cours primaire et secondaire des établissements scolaires des communes de Kloto1, Kloto 2 et Kloto 3 ont bénéficié ce samedi 21 novembre, d'importants lots de kits scolaires et de matériels de protection contre la pandémie à Coronavirus (Covid-19) ; un don de la Présidente de l'assemblée nationale, Mme Yawa Djigbodi TSEGAN.

Ces dons sont composés de 150 cartons de 200 pages, 150 cartons de 100 pages, 30 cartons d'ensembles géométriques, 30 cartons de gels Sivop, 30 emballages de papiers torchons, 60 cartons de Savons liquides et de 120 poubelles.

Les cérémonies de remise de ces dons se sont déroulées respectivement à Kpalimé (Kloto1), Lavié (Kloto2) et Agomé Yoh (Kloto3) en présence des maires Winny DOGBATSE de Kloto1, Abotsi-Dzegbla Mensah de Kloto 2, Amouakou Kossi Mawuli de Kloto3, et des autorités traditionnelles, administratives, politiques, civiles, éducatives, de même que des parents et élèves.

La Présidente de l'assemblée nationale s'est fait représentée par l'honorable Desmond Kofi Dziwonou DEGBOE, député à l'Assemblée nationale.

Prenant la parole au nom de la Présidente de l'assemblée nationale, le député DEGBOE a expliqué que ces dons ont un double objectif : aider les parents et les élèves à effectuer une bonne rentrée scolaire et permettre à ces derniers et aux enseignants des trois communes de lutter contre la propagation de la pandémie à Coronavirus Covid-19.

« Nous sommes victimes depuis un certain temps de la Covid-19 et beaucoup de foyers éprouvent des difficultés à pouvoir assurer une bonne rentrée scolaire aux enfants. Alors, elle a jugé bon d'appuyer et d'accompagner les parents pour que les élèves puissent effectuer une bonne rentrée scolaire et réussir à la fin de l'année scolaire », a-t-il indiqué.

Le député Dziwonou DEGBOE a prodigué de sages et utiles conseils aux bénéficiaires, les invitant à bien suivre les cours, à bien les assimiler et à réussir massivement en fin d'année. Il les a par ailleurs sensibilisés sur la Covid19 tout en les invitant au strict respect des mesures barrières édictées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie, et à faire un bon usage de ces dons.

Que ce soit à Kpalimé, Lavié et Agomé Yoh, les populations ont exprimé leur satisfaction, leur gratitude et reconnaissance à la donatrice.

Les maires des trois communes, les chefs traditionnelles, les directeurs d'écoles ont tour à tour remercié la donatrice pour ces dons qui selon eux, permettront d'une part aux élèves d'effectuer une bonne rentrée scolaire et d'autre part, d'éviter la contamination de cette pandémie.

Soulignons que la cérémonie s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières contre le Coronavirus.



Rentrée scolaire : Faure Gnassingbé lance un appel aux acteurs de l'éducation

C'est dans un contexte de crise sanitaire marquée par la pandémie de la Covid-19 que les élèves reprennent les chemins de l'école ce lundi 02 novembre au Togo pour le compte de l'année scolaire 2020-2021.

A tous les apprenants, le chef de l'Etat a souhaité une bonne rentrée scolaire.

« La reprise des cours se fait dans un contexte sanitaire particulier. Ceci requiert de notre part un sacrifice accru et une écoute attentive aux besoins du secteur de l'éducation pour garantir un avenir radieux à nos enfants », a indiqué Faure Gnassingbé sur sa page facebook.

Il a par ailleurs appelé au sens élevé de responsabilité des élèves, des parents d'élèves et du personnel enseignant tout en les invitant à plus de rigueur et de discipline quant à la stricte application des mesures barrières contre le Coronavirus.

Il faut souligner que pour cette rentrée, un protocole sanitaire est mis à disposition de tous les établissements afin de garantir une rentrée efficiente et sûre pour tous les acteurs.

Selon le gouvernement, un mécanisme de suivi régulier de la situation sanitaire dans les différents établissements scolaires et centres de formation est institué au titre du comité ministériel de gestion de la réponse à la COVID-19 et des organes d'orientation et de coordination.

David S.



Football : le président de la CAF testé positif au Coronavirus

Le président de la Confédération africaine de football (CAF) Ahmad Ahmad est testé positif au Coronavirus. Il s'est aussitôt isolé à son hôtel pour une durée minimale de 14 jours, selon ce que rapporte l'Institution.

« Après son arrivée au Caire mercredi 28 octobre, M. Ahmad Ahmad, Président de la CAF, a présenté de légers symptômes grippaux, et s'est soumis au protocole de la Covid-19 », a fait savoir la CAF dans un communiqué.

« Face à cette situation, toutes les personnes qui sont entrées en contact avec M. Ahmad ces sept derniers jours – notamment lors de son déplacement au Maroc pour la finale de la Coupe de la Confédération – ont été informées et invitées à prendre les mesures nécessaires », lit-on dans le document.

David S.